Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL40-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

**Département de la Vendée**

---

Date de la convocation : 29 septembre 2026
Séance du Conseil Municipal : 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD - Patrick JADAUD – Mathilde FRANGEUL - Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations n°31 à 33) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU - Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération n°38) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET - Raphaël CHAGNOLEAU

Excusée : Martine FORGERIT donne pouvoir à Guylaine MERLET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 33 et 38
Nombre de conseillers présents : 32
31 aux délibérations 31, 32, 33 et 38
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 31, 32, 33 et 38

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

## 40. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SPOT POUR L'ORGANISATION DE LA PARADE DE NOËL 2026 – Rapporteur : Benjamin BRELIVET

La parade des Herbiers est un rendez-vous incontournable, qui rassemble des milliers de spectateurs, attirés par le défilé et son ambiance festive. La notoriété de cet évènement dépasse très largement les frontières du Pays des Herbiers.

Dans le cadre de la préparation de la parade 2026, qui se déroulera le samedi 5 décembre 2026 dans les rues du centre-ville des Herbiers, la Ville et l'association SPOT, tous deux co-organisateurs, ont décidé de renouveler leur partenariat en formalisant leurs démarches par la conclusion d'une convention, qui prévoit notamment l'apport de la Ville en moyens humains, financiers et matériels.

Il est donc proposé d'approuver le principe de ce partenariat et ses modalités de mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL40-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Attractivité et Rayonnement du 15 septembre 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de renouveler le partenariat entre la Ville et l'association SPOT à l'occasion de l'organisation de la Parade de Noël en 2026,
- approuve le projet de convention de partenariat entre la Ville et l'Association SPOT tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer cette convention.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance

MAIRIE DES HERBIERS * 85500 (Vendée) R.F.

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

*Transmis en Préfecture le :* 12 OCT. 2026
*Publié électroniquement le :* 12 OCT. 2026
*Notifié le :*